

Discours d'Hélène Fontaine, présidente
Assemblée générale extraordinaire
vendredi 17 janvier 2020 - Maison de la Chimie

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,

Chers Amis,

En ce début de mandat, je ne pensais pas vous réunir en Assemblée générale extraordinaire.

J'étais heureuse à l'idée de vous retrouver à notre Assemblée générale statutaire des 31 janvier et 1^{er} février, et bien évidemment je me réjouis d'être à vos côtés aujourd'hui.

J'ai souhaité vous réunir ce matin car nous sommes confrontés à une crise absolue.

Vous le savez, le CNB se réunira également cet après-midi.

Nous sommes mobilisés depuis plusieurs mois déjà contre ce projet de réforme de retraite mortifère. J'ai en tête, comme vous toutes et tous, la magnifique manifestation du 16 septembre de l'année dernière. J'ai en tête également la position ferme que la Conférence des Bâtonniers avait prise lors de son Assemblée générale du 22 novembre dernier, et bien d'autres choses encore.

Je tiens à vous remercier vivement pour votre mobilisation extrême : 100 % des barreaux sont en grève dure depuis près de quinze jours ! C'est historique !!!

Je dois vous dire combien je suis fière de votre investissement, de votre détermination et de votre imagination, car vous avez prouvé que vous en avez.

Vraiment, un grand bravo !

Les Avocats sont maintenant prêts à tout, et même à manifester de nuit, comme l'a fait le barreau de Bobigny dans la nuit de mercredi à jeudi.

Je ne reviendrai pas sur l'historique des textes qui nous ont été soumis depuis plusieurs mois, à commencer par le rapport Delevoye.

Je repartirai du courrier que Madame la Garde des Sceaux et Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Retraites ont envoyé le 6 janvier à la Présidente du CNB et dans lequel il nous était reproché de ne pas vouloir les rencontrer.

Il est important que vous sachiez que depuis la dernière rencontre du 23 octobre, la profession n'avait pas eu de réponse à la demande d'étude des six CAS probants qui avaient été soumis à la

Chancellerie, montrant à quel point les calculs et le cas du célèbre François sur lesquels elle se basait n'étaient et ne sont pas réalistes.

On nous proposait à nouveau des leviers qui ne nous étaient pas favorables et que le CNB avait également déjà refusés lors d'une Assemblée générale. Bref, rien de nouveau, rien de constructif.

La Chancellerie n'a finalement réagi que le 6 janvier, premier jour de notre grève dure.

A cette date en effet, a été proposé à l'initiative de la Garde des Sceaux et du Secrétaire d'Etat aux Retraites un rendez-vous qui a eu lieu ce lundi Place Vendôme. Je m'y suis rendue comme vous le savez avec Madame la Présidente du CNB Christiane FERAL-SCHUHL et Monsieur le Bâtonnier de Paris Olivier COUSI.

Au même moment, vous avez su rassembler avec énergie vos Barreaux sur les marches de vos Palais de Justice, et vous étiez extrêmement nombreux.

Nous avons, lors de cette réunion, réaffirmé haut et fort notre attachement indéfectible à notre régime autonome qui est parfaitement géré, qui assure la solidarité et qui ne coûte rien à l'Etat.

Nous avons parfaitement en tête les projets de lois ordinaire et organique présentés par le Gouvernement le 10 janvier et :

- qui suppriment notre régime autonome de retraite.
- qui confirment le doublement du taux de cotisation sans disposition pérenne et satisfaisante pour réparer le préjudice économique subi par la profession.
- qui confirment la baisse de la retraite de base.
- qui transfèrent les réserves constituées par notre Caisse au régime universel dès 2022
- qui diluent la représentation des avocats dans la gouvernance du futur régime.

Nous avons clairement dénoncé la confiscation de notre régime de retraite, qui est inacceptable.

Bien évidemment, nous avons redit à nos interlocuteurs à quel point cette réforme est éminemment dangereuse pour tous nos cabinets, et avons exprimé la colère, la grande colère des avocats, très inquiets, exaspérés.

Nous avons martelé qu'il est nécessaire de nous écouter et de ne pas rester sourd.

Vous avez eu connaissance de la lettre que la Garde des Sceaux et le Secrétaire d'Etat aux Retraites ont adressée à la Présidente du CNB le 14 janvier.

Le Gouvernement se contente de faire de la communication en maintenant que nous pourrions continuer à bénéficier de notre caisse, la CNBF, devenant un « guichet unique ».

Alors OUI, bien sûr, notre caisse de retraite continuera d'exister mais elle ne sera plus autonome,

elle sera vidée de sa substance. D'autonome, elle deviendra « déléguée » pour gérer les Avocats avec les règles du régime universel.

Cette autonomie que nous revendiquons, nous la perdrons car la Caisse ne décidera plus comme aujourd'hui :

- du montant des cotisations
- du montant des pensions
- de la constitution des nouvelles réserves

Toutes les analyses faites par la profession démontrent que les avocats qui gagnent moins de 40 000 €, soit 50 % d'entre nous, seront totalement précarisés par la réforme.

Alors maintenant que faire ?

Il faut savoir que le gouvernement a une *marque*, un ensemble de mots, un *totem* auquel il n'entend pas renoncer : « le régime universel ».

Nous avons aussi notre totem, notre exigence : garantir notre autonomie, notre indépendance.

Est-il admissible que le Gouvernement ait attendu le 14 janvier 2020 pour se déclarer prêt à travailler avec nous ?

Pour autant, il ne serait pas judicieux de décliner cette proposition, ne serait-ce que parce que nous devons le convaincre de nos justes et réalistes revendications.

Est-il admissible qu'aujourd'hui seulement, le Gouvernement se déclare d'accord pour examiner les incidences concrètes de sa réforme, ce par quoi il aurait dû commencer ?

Ayons à l'esprit que, si nous ne réagissons pas, le Gouvernement n'hésitera pas à nous imposer définitivement sa solution.

Aussi, je souhaite être à même de porter toutes propositions permettant de conserver notre autonomie actuelle dans la détermination des cotisations et des prestations de retraite de tous les Avocats, afin que ceux-ci ne perdent pas un € dans le cadre de cette réforme.

Le groupe de travail « retraites » de la Conférence va vous livrer une analyse précise de la situation, et vous suggérer ses pistes de réflexions.

Il s'agit très clairement de savoir s'il est possible de sortir de cette crise sans précédent, et si oui, dans quelles conditions.

Se posera aussi la question du mouvement de grève en lui-même. Je suis alertée sur des relations de plus en plus difficiles avec les magistrats, des incidents de plus en plus nombreux. Il ne faut pas l'ignorer.

Des Confrères commencent à être en difficultés financières.

Des Barreaux ont voté la poursuite de la grève dure illimitée, comme hier à LYON. D'autres souhaitent compléter la grève dure par la grève du zèle, afin de bloquer la machine judiciaire. D'autres encore souhaitent durcir davantage le mouvement.

A la fin de cette assemblée, je vous demanderai de vous positionner également.

Je vous rappelle que le projet de loi sera présenté au Conseil des Ministres le 24 janvier prochain. Il est essentiel de continuer à montrer notre fermeté et notre détermination totale au moins jusqu'à cette date en poursuivant notre mouvement de grève dure, sans oublier la journée de mobilisation du Collectif « SOS Retraites » du 3 février prochain : il faut savoir que les Médecins sont de plus en plus remontés, et que les Experts-Comptables ont rejoint le mouvement.

Je donne maintenant la parole au groupe de travail « retraites » de la Conférence, qui s'est joint à celui du CNB et se mobilise sans compter.

Je tiens à remercier pour leur implication et leur disponibilité le Président Michel BENICHOU, Bruno BLANQUER, Réjane CHAUMONT, Franck DYMARSKI, Serge NONORGUE.

Je vous remercie de votre attention.

